

## Les membres du Conseil de Surveillance

Une résolution approuvée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2018 a fixé à 60 K€ le montant global maximal par exercice des rémunérations (ex-jetons de présence) pouvant être alloué aux membres du Conseil.

La répartition des sommes allouées annuellement au Conseil repose sur des critères d'assiduité et de participation aux travaux et comités ainsi qu'à leur préparation. Depuis 2018, une fraction de cette somme (20 K€) est allouée aux Présidents de comité au titre des responsabilités et tâches supplémentaires qu'impliquent ces fonctions.

M. Richard Caillat, Président du Conseil, perçoit au titre de son contrat de travail de « Directeur Conseil et Grands Comptes » au sein de HighCo, une rémunération annuelle composée d'une

partie fixe de 295 K€ et d'une partie variable de 40 K€ maximum. Il ne perçoit pas d'autre rémunération.

Les autres membres du Conseil ont perçu, à titre de rémunération (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2019, une somme totale de 45 K€.

Aucun membre du Conseil ne bénéficie actuellement d'attributions gratuites d'actions, ni de stock-options.

Les membres du Conseil bénéficient de la garantie responsabilité civile des mandataires sociaux en vigueur dans le Groupe (voir page 140).

Tableau n°3 : Rémunérations annuelles des mandataires sociaux non dirigeants (en K€)

Mandataires sociaux non dirigeants (Conseil de Surveillance)	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<b>Richard Caillat – Président</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	-	-	-	-
Autres (1)	335	335	329	329
<b>Nicolas Butin – Vice-président</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	11	29	29	31
Autres	20	-	-	20
<b>Nathalie Biderman – Membre</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	7	6	6	6
Autres	-	-	-	-
<b>G.B.P. – Membre</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	4	2	2	7
Autres	-	-	-	-
<b>WPP France Holdings – Membre</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	3	3	3	5
Autres	-	-	-	-
<b>WPP 2005 – Membre</b>				
Rémunération (ex-jetons de présence)	2	5	5	7
Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>380</b>	<b>368</b>	<b>407</b>

(1) Au titre de 2019, M. Richard Caillat a perçu une rémunération globale de 335 K€, composée au titre de son contrat de travail d'une rémunération fixe de 295 K€ et d'une rémunération variable de 40 K€ (soit 11,9 % de sa rémunération globale).

Au titre de 2018, il a perçu une rémunération globale de 329 K€, composée au titre de son contrat de travail d'une rémunération fixe de 289 K€ et d'une rémunération variable de 40 K€ (soit 12,2% de sa rémunération globale).